

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 204.

LUNDI ET MARDI.

27 ET 28 AOUT 1832.

GRÈCE.

NAUPLIE, 25 juillet. — Les Grecs sont loin d'être d'accord entre eux. Depuis quelques jours, les revoltés avaient pris position au bord de la mer, pour être plus à portée de recevoir des secours de la part des Russes, qui leur fournissaient de la poudre, et qui même avaient mis à terre trois pièces de canon. L'armée du gouvernement provisoire a attaqué ces rebelles, et, après un combat de trois jours, ces derniers ont été obligés de se retirer dans les montagnes, laissant sur le terrain, en morts, blessés ou prisonniers, une grande partie des leurs. Les trois pièces de canon sont tombées au pouvoir de l'armée régulière : c'était Colocotroni qui commandait les rebelles.

Le jour que les Grecs ont commencé à se battre, un brick et une goëlette appartenant aux rebelles, après avoir déposé à terre une certaine quantité de poudre, firent semblant de faire leur soumission au gouvernement provisoire; mais une goëlette grecque s'étant embossée près du lieu du combat pour aider l'armée régulière à chasser les rebelles de leur position, ces deux bâtimens mirent sous voiles pour aller la canonner. Le brick le *Palinure* et une corvette anglaise firent retourner le brick et la goëlette qui manquaient ainsi à leur acte de soumission, et l'ordre leur fut donné de mouiller au milieu des navires de guerre.

Le courrier de Navarin à Nauplie a encore été arrêté, mais on ne lui a pris que les papiers concernant le gouvernement grec, et on lui a laissé les autres.

Il y a dans ce moment devant Nauplie un vaisseau anglais à trois ponts, une corvette et un brick de la même nation; une frégate et un brick russes, et la frégate française l'*Iphigénie*: le bateau à vapeur le *Sphinx* est resté ici depuis le 17 jusqu'au 19; il est venu de Toulon en 116 heures, et a continué sa route pour Alexandrie, lieu de sa destination.

POLOGNE.

VARSOVIE, 12 août. — Le conseil d'administration du royaume a publié le 17 de ce mois une ordonnance par laquelle il fait savoir qu'en conformité de la volonté suprême de S. M. I., toutes les personnes dans les habitations desquelles on trouvera cachés des fusils ou des armes, de quelque nature que ce soit, seront justiciables des tribunaux militaires, jusqu'à ce que, aux termes de l'art. 10 du statut organique, la loi pénale sur les crimes d'état ait été rendue.

La commission de secours pour les officiers nécessiteux de l'ancienne armée polonaise publie les 27^e, 28^e et 29^e listes, comprenant en tout 19 individus, qui recevront une pension annuelle de 1779 fl., partagée entre eux.

— On lit dans la *Gazette universelle de Varsovie*: « Nous pouvons annoncer à nos lecteurs que le gouvernement, prenant en considération le manque de bestiaux, provenant des malheurs de la guerre et des suites de l'épizootie, et voulant venir au secours de l'agriculture, prend, d'accord avec la banque de Pologne, des mesures pour que la foire de Lowiez et la prochaine foire de Varsovie soient bien approvisionnées en bestiaux, et pour que les bouchers et les propriétaires de terres trouvent à y faire avec toutes facilités les achats dont ils ont besoin.

(*Gazette d'état de Prusse.*)

— Des nouvelles de Saryla (Russie), dans le gouvernement de Saratow, traient le plus affligeant tableau des souffrances que l'hiver a fait éprouver à une horde de Calmouks vivant dans ces steppes. La neige ayant constamment couvert la terre à plusieurs pieds d'épaisseur, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin d'avril, ils ont vu périr de faim tous leurs troupeaux. Un grand nombre d'entre eux ont eu le même sort, faute de bois pour faire cuire leurs aliments. Presque tous ont été obligés de brûler leur kibekler pour se procurer un peu de chaleur. Tous les enfans au-dessous de six ans sont morts de froid; un grand nombre d'hommes faits ont eu les membres gelés.

(*Idem.*)

SAXE.

DRESDE, 6 août. — (Extrait de la correspondance d'un Polonais.) — Le reserit du ministère saxon au sujet des réfugiés polonais a produit une pénible sensation ici. Hier, une vingtaine d'officiers polonais reçurent l'ordre de retourner en Prusse; ils s'écrièrent qu'ils préféraient la mort. La police crut reconnaître dans cette tentative de résistance l'effet de l'instigation d'un Polonais qui réside dans cette ville depuis quelque temps: on vient de l'arrêter. Outre les susdits officiers, environ 70 autres Polonais sont revenus de la Bavière, où on ne voulait pas les laisser passer. Quelques-uns sont parvenus à s'évader du Caucase: on les avait incorporés comme simples soldats dans les régiments russes. Ces malheureux sont au désespoir: ils manquent de tout, de vivres, de conseils et d'espérance.

(*Gazette d'Augsb.*)

FRANCE.

PARIS, 24 août.

Il y a eu hier conseil des ministres; il s'est prolongé assez long temps, on s'y est, dit-on, beaucoup occupé des affaires hollando belges.

— M. de Montalivet, dont la santé est rétablie, a assisté hier au conseil des ministres.

— On nous assure que M. le comte de Montalivet, après avoir pris les ordres du roi dans son conseil, a signifié au duc Charles de Brunswick qu'il ait à quitter la France d'ici à huit jours. (*Messenger.*)

— Les Prussiens qui étudient à Paris aux frais de leur gouvernement ont reçu l'ordre de partir. (*G. de France.*)

— On apprend que le ministère français vient d'envoyer un nouvel agent diplomatique à La Haye pour essayer de faire fléchir le roi de Hollande au sujet des affaires belges. C'est M. Glasson, ancien ami de M. Casimir Périer, qui est chargé de cette affaire. Ce diplomate a déjà été chargé plusieurs fois de missions conciliatrices, mais sans caractère officiel.

— L'ambassadeur d'Angleterre a eu hier une longue conférence avec M. le comte d'Argout. Un secrétaire du ministère des affaires étrangères a été expédié hier pour Londres.

— Une dépêche télégraphique de Montpellier du 21 de ce mois annonce que la soirée de la veille avait été agitée. Des groupes ont parcouru quelques rues en chantant la *Marseillaise* et en criant à bas les *carlistes*!

L'autorité a évité tout engagement entre la troupe et ces groupes. Le préfet s'est porté lui-même et seul au milieu d'eux pour chercher à les dissiper. Tout était rentré dans l'ordre à dix heures et demie.

— On lit dans le *Journal du Cher* (feuille ministérielle) du 21 août:

Les 23 Polonais qui s'étaient enfuis de Bourges, y sont revenus hier, ramenés par le commandant de la garde nationale de Vierzon. Un détachement de gendarmerie de 18 hommes avait été envoyé pour les contraindre; mais ils ont consenti à revenir et il a été inutile d'employer la force. On a arrêté un juif qui s'était trouvé avec eux à Vierzon et qui les engageait à ne point se laisser ramener. Il a subi hier un interrogatoire et a été écroué par ordre de M. le procureur du roi. Une enquête est commencée sur cette affaire, et l'on espère parvenir à découvrir la véritable cause de ce fâcheux événement. Les Polonais eux-mêmes y sont intéressés.

Nous reproduisons le compte-rendu que M. Cormenin avait proposé à la réunion Laffite. Ce brillant manifeste a été lu avec acclamation partout où ce député s'est arrêté dans la tournée électorale qu'il vient de faire.

COMPTE-RENDU DE M. CORMENIN.

« Pour résister aux ennemis de la France, que devait faire un ministère national?

« Au dehors, il fallait proclamer le principe salutaire de la non intervention, et demander, en offrant le nôtre, le désarmement actuel des autres puissances; mais le demander la tête haute; comme la France doit la porter, et l'épée levée sur les bords de nos frontières.

« Au dedans, il fallait confier l'administration des affaires, non aux doctrinaires, mais aux patriotes; non aux ennemis de la révolution, mais à ses amis.

« Développer et affermir cette grande institution de la garde nationale qui, s'appuyant d'un côté sur l'armée, et de l'autre sur les citoyens, est le bras avec lequel la France doit défendre son indépendance extérieure contre l'ennemi, et sa liberté intérieure contre le désordre.

« Retremper le corps épuisé de la patrie, dans les vitalités de l'élection; communiquer à tous les citoyens la jouissance des droits municipaux et politiques, et supprimer le cens de l'éligibilité; restituer aux communes la libre gestion de leurs biens et le choix de leurs administrateurs; décentraliser les petites affaires et simplifier les grandes; affranchir la presse quotidienne des entraves du cautionnement, de l'impôt du timbre et de la persécution des réquisitoires; épurer le jury en ôtant aux préfets, pour la remettre au sort, la désignation des jurés; proportionner la dotation mobilière et immobilière de la couronne à la modestie de la royauté citoyenne, et le chiffre de la liste civile à l'épuisement du trésor; abolir les cumuls, les sinécures, l'excès des traitemens et l'illégalité des pensions; alléger graduellement, par une meilleure répartition de l'impôt, par la diminution des dépenses et par la fécondation des capitaux, les charges qui pèsent sur les classes laborieuses et souffrantes, fonder sur des bases plus larges et plus libérales l'éducation primaire et gratuite du peuple; substituer la liberté de l'enseignement au monopole universitaire; organiser avec une sage indépendance les attributions des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, des conseils de préfecture, des conseils-généraux et du conseil-d'état; réaliser, par une loi d'application, la responsabilité constitutionnelle des ministres et des agens secondaires; sillonner la France dans tous les sens par des routes de terre et d'eau et par des

chemins de fer, en abrégant les formalités de concession et en retranchant l'exagération des indemnités; favoriser par toutes sortes d'encouragemens les arts, les sciences et les lettres, les établissemens industriels, les banques de département, les entreprises de colonisation, et toutes les associations intellectuelles et politiques qui ont pour but de former des citoyens et de rendre l'homme plus libre, plus éclairé, plus moral et plus heureux; rechercher enfin avec un soin paternel, continu, infatigable, avec un amour du peuple sans relâche et sans borne, les moyens les plus sûrs et les plus prompts de guérir cette plaie sociale qui nous ronge, cette plaie de l'inégalité des droits et des charges, de l'extrême pauvreté et de l'extrême richesse, de l'extrême oisiveté et de l'extrême travail, de l'extrême raffinement de goût et de manières, et de l'extrême animalité du langage et du vivre; et de faire marcher la France à la tête des autres nations dans la florissante carrière de la civilisation et de la liberté.

« Tel était le programme de la révolution de juillet: c'est la nôtre... Le ministère du 13 mars l'a-t-il suivi? — Non! (La suite à demain.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 26 août.

Le Roi et la Reine sont sortis hier de Laeken pour aller faire une promenade à cheval dans les environs de Bruxelles.

— Malgré le mauvais temps et sans que les habitans y fussent invités, les édifices publics, les principaux établissemens et les maisons des principales rues de la capitale ont été illuminés hier soir, à l'occasion de la fête de la Reine.

— Le général Evain, ministre de la guerre, est parti pour Anvers, où il doit passer toutes les troupes en revue.

— Par arrêté royal du 20 de ce mois, il a été fait remise pleine et entière au major Juillet, du 10^e régiment d'infanterie, de la peine prononcée contre lui par arrêt de la haute-cour de justice militaire, en date du 26 avril dernier.

— M. Mottet, colonel français attaché à l'état-major général, est mort avant-hier du choléra. Il a été enterré hier avec les honneurs dus à son rang.

— M. Paulis-Vielvoye, président de la Société royale de philanthropie de Verviers, a eu l'honneur d'être admis à l'audience particulière de L. M., à Bruxelles, le 21 de ce mois. Après avoir félicité le Roi et la Reine, au nom de la société, à l'occasion de leur mariage, M. Paulis a imploré la clémence royale pour les gardes civiques condamnés par le conseil de guerre de la Flandre orientale, et a remis à S. M. la reine une pétition signée par les parens des condamnés aux noms desquels ils sollicitent leur grâce.

M. Paulis a reçu des augustes époux le meilleur accueil; le Roi lui a manifesté de nouveau tout l'intérêt qu'il porte à la société et à la ville de Verviers, et lui a donné l'espérance que ces gardes ne seraient pas oubliés, en le chargeant de tranquilliser leurs parens sur leur sort.

— M. Nothomb, secrétaire-général au département des affaires étrangères, est atteint depuis avant-hier soir de l'épidémie régnante.

— M. le pasteur Vent, président du consistoire de l'église protestante française-allemande de Bruxelles, se trouve indisposé d'une attaque de cholérine, mais sans danger; il est déjà mieux.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Sont nommés au 1^{er} régiment de chasseurs à pied :
Capitaines de 2^e classe : Les lieutenans Ulman (Ph-A), Hauteœur (A), Felhoen (F-A), Joniaux (J-B), Hertz (E), tous du régiment, et de Vleeschouwer (J-J) et Maertens (B-R), du 2^e chasseurs

Lieutenans : Les sous-lieutenans Dehault (Th.), Pynaert (Ph), Clabbeek (C), Mutel (L), Gavignot (A-X), d'Oldeneel (P-A-J), tous du régiment.

Sous-lieutenans : Les sergens-majors Gruloy (F.-L.-J.), Pellagot (L.), du régiment; les sergens Lannoy (L.-A.), Van Onacker (H.-F.), du régiment; les sergens Courtin (M.), Dupin (H.-J.), Coosemans (J.), du 2^e régiment de chasseurs.

Sont nommés au 2^e régiment de chasseurs à pied :
Capitaines de 2^e classe : L'adjudant-major Léitzbach (G.), du régiment.

Lieutenans : Le sous-lieutenant Le Comte (N), Peignot (J), Clesse (Ad.), Jette (J-B-A), tous du régiment.

Sous-lieutenans : Les adjudans-sous-officiers Grad (M.), Thomas (J. J.), Smal (J.), les sergens-majors Grad (L.), Ponchin (Ed.), tous du régiment, et les sergens Lardon (A.), Boquet, Nivel (B.), tous du 1^{er} régiment de chasseurs.

Sont nommés au 3^e régiment de chasseurs à pied :
Capitaines de 2^e classe : Les lieutenans Scheidt (Eug.), adjudant-major, Philippe (L.), du régiment, Schaar (J), adjudant-major du 2^e régiment de chasseurs.

Lieutenans : Les sous-lieutenans Hubert (F.), Siret (G.), du régiment, Sündt (J.), Letten (C. L.), du 2^e régiment de chasseurs.

Sous-lieutenans : Les sergens-majors Meuders (B. J. J.), Pilschmeider (A.), Rausck (J. N.), et Schoyer (D.), tous du régiment.

Au 2^e bataillon d'artillerie de siège :
Lieutenant-quartier-maître : Le lieutenant Odeyn (Prosper), officier d'armement au 8^e régiment d'infanterie.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 24 août, à 9 heures du matin, au 25 août, à la même heure, 56 nouveaux cas, 32 décès, 7 guéris.

Hal, du 23 août à 4 heures après midi au 24 à la même heure, cas nouveaux 21, décès 14.

Schaerbeek, 25. — Ni cas nouveau, ni décès.
Gand, 24 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 11 décès, 10 nouveaux cas, 22 en traitement, 16 convalescens, 4 guéris.
Bruges, 24. — 4 cas nouveaux, aucun décès.
Termonde, 24. — 2 cas nouveaux, 1 décès.
Audenarde, 24. — Un cas nouveau, suivi de décès.
Ostende, — 23. — 2 cas nouveaux, un décès.
Rupelmonde, 23. — 7 cas nouveaux, aucun décès.
Grimberghen, 24. — Un cas nouveau, aucun décès.
Anvers, du 24 au 25. — 18 nouveaux cas, 10 décès, 10 guéris.
Malines, 24. — Un cas nouveau, aucun décès.
Lierre, 23. — 2 cas nouveaux, un décès.
Ath, 24. — Un cas nouveau, aucun décès.
Tournay, 24. — 7 cas nouveaux, 3 décès.

NAMUR, 27 août.

CONSEIL DE RÉGENCE DE NAMUR. — Séance du 9 août 1832.

Présens, MM. J. B. Brabant, président, A. Lemielle-Mazure, Dufer, Hubau, Bodard, Polet, Bauchau et Thé. Dandoy, secrétaire.

M. le Président fait la question suivante :
Continuera-t-on la discussion sur les graines oléagineuses et les huiles pour compléter la disposition à prendre à cet égard ?

L'assemblée se prononce pour l'ajournement.
Le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à faire acquitter à M. Gérard, avocat, une somme de 50 cents pour chaque cheval et autres animaux morts qui seraient enterrés dans sa propriété située sur la montagne Coquelet, à charge par ledit collège de récupérer, par les soins du commissaire de police, cette somme auprès des propriétaires des animaux morts, qui jouiraient de l'avantage de pouvoir les y enfouir.

Le même collège est également autorisé à donner suite à une lettre de la députation des états, faisant quelques observations sur la construction projetée du marché aux poissons.

On renvoie à l'avis et aux observations de M. Wautlet une lettre de la députation des États concernant les frais des mendians au dépôt de la Cambre.

Ensuite le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à disposer d'une somme de 197 florins pour agrandir la boucherie de cette ville, d'après le plan et les indications données par l'architecte de la ville, sauf qu'il devra y avoir 4 étaux en plus du nombre qui figure au plan.

Cette somme sera régularisée au budget de 1833, moyennant autorisation des états.

On passe à l'ordre du jour sur une réclamation de M. Bernard Devillers demandant à être exempté de l'amende qu'il a encourue pour contravention en matière de taxes municipales.

Le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à disposer d'une somme de 242 florins 25 pour acquitter au sieur Leroux la livraison de 85 schakos pour le service du 1^{er} ban de la garde civique de Namur. Cette somme sera prélevée sur les fonds de l'exercice courant et régularisée au budget de 1833, moyennant l'autorisation des états.

On passe à l'ordre du jour sur une réclamation des experts chargés de permettre la vente de la marée, tendant à obtenir une augmentation de traitement.

Sur une réclamation de M. Minsart, le conseil est d'avis qu'il y a lieu de l'autoriser à approprier les greniers de la boucherie pour y établir une école d'indigènes, les changemens et travaux qui doivent se faire auront lieu sous la surveillance de l'architecte de la ville.

Il paraît que la nouvelle de l'apparition du choléra à Balâtre, près de Bothey, nouvelle répandue avant-hier dans notre ville, était prématurée. Un habitant de ce village, que sa position sociale met à même d'avoir d'exactes renseignemens, et qui, d'ailleurs, est d'une confiance, nous a écrit hier que les trois décès survenus à Balâtre n'ont point eu lieu par suite du choléra. Selon lui, la femme qui a succombé vendredi, était atteinte d'une maladie de langueur qui la minait depuis plus de deux mois; et les deux enfans décédés le même jour, sont morts comme meurent tant d'enfans de cet âge, et nullement sous l'influence de la terrible maladie.

Nous nous empressons de publier ce qui précède, afin de rassurer nos concitoyens. On doit redouter le choléra, il n'est que trop redoutable; mais encore faut-il ne pas le voir partout: on peut mourir de toute autre maladie que du choléra; avant que le nom même de ce fléau fût connu, on mourait. Je ne vois pas du tout pourquoi le choléra doit inévitablement être responsable du décès d'une femme atteinte de consommation, ou de celui de deux enfans que leur âge exposait à tant de chances de mort.

Mais les hommes sont ainsi faits: extrêmes en tout. Quand le choléra décimait la population de Londres, ensuite celle de Paris et de tant d'autres cités, on se riait chez nous de la prétendue maladie; plusieurs allaient jusqu'à en nier l'existence. Maintenant, l'épidémie dévore les habitans de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et de presque toutes les villes de la Belgique, et à l'avis des ex-incrédules en choléra, il ne sera plus permis à une pauvre femme de mourir d'étiologie, après deux mois de souffrances, et à quelques enfans de mourir de la coqueluche ou de la rougeole !...

Ne quid nimis, disait Phèdre, et il disait bien. Craignons le choléra; prémunissons-nous contre cet hôte horrible dont la venue nous menace de si près: cela sera bien, il le faut, nous le devons; mais ne mettons pas nos soins et notre industrie à l'inventer où il n'est pas. Quand on a la peur du mal, dit Baumarçais, on a déjà le mal de la peur. H. L.

— Un vol a eu lieu pendant la nuit du 20 au 21, dans l'église de la commune de Doube, au canton de Philippeville. On y a enlevé deux trones dans lesquels il se trouvait 30 francs environ. Il paraît qu'on s'est introduit dans cette église par une croisée dont les vitres ont été brisées.

On écrit de Hal, 23 août :

Le roi a fait transmettre par son secrétaire à notre bourgmestre une somme de 500 florins provenant de la liste civile, pour secourir les cholériques pauvres de notre ville.

— On écrit de Hasselt, 23 août :

Après avoir préalablement fait occuper le village de Heer par un détachement du 2^e régiment de chasseurs à pied, le général Magnan s'y est rendu avant-hier matin; il y a attendu la réponse du général Dibbets à sa dernière lettre; la réponse en question était déjà arrivée à Sohran, par un parlementaire escorté d'un bataillon d'infanterie, un escadron de cuirassiers et quatre pièces d'artillerie. De part et d'autre on s'est rapproché à quinze pas de distance, et le message a été remis.

Dans sa lettre, le commandant de Maestricht affirme qu'il n'a jamais été en rapport avec les journaux de son pays sur les opérations dont la direction lui est confiée, que l'article cité n'étant pas de lui, il le désavoue authentiquement.

Plusieurs des officiers présents à cette conversation parlementaire, ont signé le rapport de ce qui s'y était passé. Les Hollandais se sont retirés à Maestricht et tout porte à croire qu'ils ne dépasseront plus les limites.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Le grand bateau à vapeur *Surinam* ayant quitté la rade de Krusschans et descendu la rivière, trois canonnières arrivées de Lillo sont venues le remplacer; la position de l'escadre au bas de la rivière n'a subi aucun changement.

— Le *Courrier de l'Escaut* annonce que M. l'abbé de Lamennais ne se rendra pas en France par la Belgique, mais qu'il retournera directement par Strasbourg. Ce journal ajoute relativement aux démarches faites par M. de Lamennais à Rome, que le président de la commission institué pour l'examen de la profession de foi de M. de Lamennais et de ses disciples, s'est uni à plusieurs autres prélats pour encourager le grand homme à reprendre la lutte qu'il avait entreprise contre les ennemis qui dénigrent et les amis qui compromettent la religion.

— Avant hier matin, la police de Tournay a fait saisir et jeter dans l'Escaut une grande quantité de fruits de mauvaise qualité exposés en vente.

— D'après une circulaire du gouverneur de la Flandre orientale, la baisse des eaux dans les rivières et canaux de cette province, annoncée par avis du 17 mai dernier comme devant avoir lieu du 2 au 22 septembre prochain, est ajournée à une autre époque de 1833, laquelle sera annoncée ultérieurement.

— Le gouverneur de la Flandre occidentale informe le public que, pour l'exécution de différens ouvrages au canal de Gand à Ostende, les eaux seront baissées dans le bief de la ville de Bruges et dans le canal de Bruges à Ostende, du 12 septembre au 1^{er} octobre suivant.

— Le 24, on a placé la première colonne du pérystyle du nouvel entrepôt d'Anvers. Le fût de ces colonnes pèse 14 000 kilogrammes. Le monument paraît devoir être d'une construction magnifique.

— Les journaux de Java annoncent que, par suite des tempêtes violentes et des pluies qui ont régné à la fin de l'année dernière, toutes les côtes ont été submergées. Des montagnes se sont affaissées; des ponts, des écluses, des champs de riz, etc., ont été détruits, et beaucoup de vaisseaux ont péri. Plusieurs campagnes des environs de Batavia étaient encore inondées le 9 janvier, et les chemins étaient tellement mauvais que les communications étaient encore très-difficiles entre cette ville et le reste de l'île.

— On écrit de Paris :

Il est mort ici, il y a quelques jours, un homme sur lequel on nous fournit les renseignements suivans : Cet homme était depuis long-temps attaché à une administration dont il recevait 2,000 francs de traitement; il plaçait la plus grande partie de cette somme; il dînait très-souvent en ville chez plusieurs personnes, et mettait dans ses poches du pain qu'il employait à ses repas du lendemain et des jours suivans. Ses habits, sans être malpropres, étaient râpés et raccommodés dans tous les sens; à l'aide d'un pantalon très-long et de souliers très-couverts, il s'exemptait de porter des bas les jours où il ne dînait pas en ville. Malade depuis plusieurs mois, il ne voulut jamais demander un congé à son administration, dans la crainte qu'on ne lui fit une retenue sur ses appointemens, et il mourut sans avoir consulté un médecin. Une des personnes chez lesquelles il dînait à jour fixe ne l'ayant pas vu, se présenta à son domicile, où elle apprit qu'il n'était pas sorti de chez lui depuis quelques jours. M. le commissaire de police du quartier fut aussitôt mandé, et l'on fit en sa présence l'ouverture de sa chambre. On trouva le cadavre de ce malheureux en pleine putréfaction et déjà rongé en partie par les vers.

Le logement qu'il habitait, dans un des bas quartiers du douzième arrondissement, renfermait un mobilier valant environ 3 mille francs. On trouva dans une grande armoire de très-beau linge, qu'il avait acheté dans sa jeunesse (à cette époque il se mettait bien); près de cette armoire étaient des cartons remplis de morceaux de pain; de petits fagots formés d'éclats de bois ramassés dans les rues; dans une bibliothèque se trouvaient de très-beaux et de très-bons livres; dans un autre carton des flacons contenant des essences; dans un secrétaire deux sacs, l'un rempli de pièces d'un liard et l'autre de pièces de 5 centimes.

On apprit des locataires de la maison que cet homme vivait avec une femme, morte récemment du choléra à l'Hôtel-Dieu, et qu'il donnait à cette femme 20 centimes par jour pour sa nourriture. La fortune de cet homme dépasse, dit-on, dix mille francs de rente.

— Le roi de Prusse affectionne et entretient avec beaucoup de soin à son théâtre de la cour une troupe d'acteurs français jouant des vaudevilles, et un corps de ballet recruté dans le superflu de celui de Paris. Le roi fait de temps en temps dresser chez un de ses chambellans des soupers délicats où sont invitées les dames du vaudeville et de la danse. S. M. y paraît ordinairement au dessert, et vient causer avec elles avec beaucoup d'affabilité. Un de ces soupers fut donné en l'honneur de M^{lle} Taglioni pendant le séjour qu'elle vient de faire à Berlin. Le roi lui fit sur le caractère de son talent plusieurs compliments qui dénotaient un amateur d'un goût aussi judicieux que fin. S. M., adressant ensuite la parole à son père, lui dit, sans autre transition : « M. Taglioni, vous qui venez de traverser la France et l'Allemagne, et qui allez partir pour l'Angleterre, qu'est-ce que vous me direz en fait de politique? — Sire... Votre Majesté... (répondit M. Taglioni, un peu étourdi de la question), je ne suis pas fort en politique; je n'ai en tête que pas et groupes, et j'ai assez de tracas à gouverner mes corps de ballet. — Chacun sa partie; c'est fort bien, reprit le roi; mais enfin, croyez-vous à la guerre? — Ma foi, sire, voilà si long-temps qu'on en parle sans qu'elle arrive, que je n'y crois pas. « On en parlera toujours » lui dit le roi, et la conversation politique du monarque avec le maître de ballet en resta là. Nous laissons maintenant aux esprits politiques le soin d'approfondir ces paroles de S. M. prussienne, *on en parlera toujours*, qui semblent avoir l'ambiguïté solennelle des oracles de l'antiquité, car si la guerre a lieu on en parlera certainement, et si elle n'a pas lieu on en parlera encore; donc on en parlera toujours. (*Union*.)

— La lettre suivante, qui paraît authentique, a été écrite par Marie-Louise à M^{me} Lœtitia Bonaparte, mère de Napoléon, à l'occasion de la mort du duc de Reichstadt. Depuis la chute de l'empereur, en 1815, c'est la première fois que sa veuve adresse quelques mots à sa mère. On trouvera que cette lettre n'atteste pas une douleur bien profonde, et l'on remarquera que Marie-Louise n'y fait pas la moindre allusion à son premier époux (1).

A madame mère, à Rome.

« Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à 5 heures du matin, mon fils chéri, le duc de Reichstadt, a succombé à de cruelles et longues souffrances. J'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers momens, et celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé pour le conserver à la vie. Mais les secours de l'art ont été impuissans contre une maladie de poitrine que les médecins, dès le principe, ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse, qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé. Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté supérieure, et à confondre nos regrets et nos larmes.

« Agréez, Madame, dans cette douloureuse circonstance, l'expression des sentimens d'attachement et de considération que vous a voués votre affectionnée.

MARIE-LOUISE.

« Au château de Schoenbrunn, le 23 juillet 1832.

DE LA BARBARIE QUI S'INTRODUIT DANS LA LANGUE POLITIQUE.

La dégradation du langage est presque toujours un signe d'une dégradation morale dans une nation : il en est de la langue comme de toutes les autres habitudes; quand celles-ci tournent vers la rudesse ou la vilité, elles indiquent un affaissement répandu dans le sens moral, et la pratique habituelle de ce relâchement familiarise avec des mœurs incultes, leur enlève ce qu'auparavant on trouvait de choquant entre elles, et fin par dégénérer en usage général.

Ainsi, peu à peu la grossièreté élimine la politesse, et vient se placer avec apreté là où régnait la civilité, là où il y avait émulation d'urbanité; grande perte pour la société humaine, parmi laquelle on ne peut trop agrandir le cercle de l'urbanité, des égards mutuels, des manières gracieuses, tous gages de bienveillance, cet attribut que la nature, en nous créant semblables, a placé, infusé dans notre sang! car quel homme, à l'aspect d'un autre homme, ne ressent pas l'action de cet aimant intérieur qui l'attire vers lui? Il en est de même du langage : quand il conserve des formes polies, qu'il porte le joug des convenances, qu'il s'élève ou descend suivant les objets ou les personnes, l'usage en fait une loi universelle; on craindrait les notes attachées à sa transgression, et la société profiterait de cette éducation, le premier et le mieux obéi de tous les législateurs.

Mais, lorsque la rudesse prend la place de cette civilité, l'usage en fait disparaître la diffo; mité; les locutions bizarres, insolites, insolentes s'accréditent, se généralisent; pour être fort on devient grossier, pour être profond on devient obscur, pour être neuf on devient *baroque*; en outre on transporte le sens naturel des mots à un autre, qu'on peut appeler *adulterin*. Au lieu de suivre le vœu de la nature en faisant servir les mots à exprimer des idées, on se sert des mots rapprochés et employés avec étrangeté pour faire des idées ou combler un vide, un déficit, avec des emprunts contraires à la raison et au bon goût. L'invasion de cette perversion du goût devient fort affligeante parmi nous. On court après une force factice, les plumes deviennent de fer avec sa rigidité, sa teinte terne, mais sans sa force : depuis long-temps je l'ai remarqué et je m'en suis plaint. L'abus va croissant et gagne qui devrait l'arrêter.

Il y a quelques mois, M. de Châteaubriand appelait avec aménité les ministres assemblés en conférence à Londres, *les Goths de la Tamise*; il mettait à contribution l'histoire ancienne et moderne pour faire au Roi

(1) Après ces mots le *Lynx* ajoute ceux-ci : IL FAUT LUI SAVOIR GRÉ DE CETTE RUDEUR.

Léopold la galanterie de le traiter d'*Eumène à Pergame*, et d'*Artemid* à Gand. Il nous faisait l'honneur de nous placer dans une monarchie façonnée en trois coups de rabot dans une arrière-boutique. Jusqu'ou le talent dénaturé par des passions peut-il se mentir à lui-même ? Voici : ô surprise ! qu'un journal réputé par les convenances littéraires et civiles, vient de déclarer que la constitution anglaise, antérieure à la réforme, était une rouerie, et la chambre haute, ce fanal dont l'éclat se répandait sur tout le monde, car partout une grande considération s'attachait à la pairie anglaise et aux individus qui en étaient revêtus, une coterie aristocratique; quels termes, grand Dieu ! pour peindre l'ordre politique d'un grand peuple, justifié par tant de grandes choses et tant d'immenses résultats ! A quel abaissement on ravale le plus imposant sénat que possédât l'Europe !

Ces remarques ne s'attachent qu'au langage; je laisse tout ce qui tient au fond même de la réforme. Si j'avais à la traiter, peut-être la tirerais-je de tous les bas lieux, de toutes les misérables voies dans lesquelles on l'a fait passer; peut-être y montrerais-je des intentions d'amour ou de crainte que l'on n'avoue pas; peut-être aussi lui intenterais-je une querelle qu'on n'a pas encore songé à lui faire; peut-être lui assignerais-je un avenir, un horizon, bien autrement étendus que ceux où on la resserré.

Aujourd'hui, je n'ai à m'occuper que des progrès de la barbarie dans le langage, surtout parmi les écrivains politiques; la plupart ignorent les hommes et les choses, et ils aspirent à attirer, à fixer l'attention. Ayant à écrire tous les jours, pour suppléer à l'ignorance, à la disette des faits, à l'absence d'informations, ils tombent dans le néologisme; ils forgent des locutions grotesques, qu'ils croient neuves; plus de naturel, de clarté, de simplicité; on dirait la presse alimentée par une armée licenciée par l'école de M. Victor Hugo. Les mêmes locutions se répandent à chaque instant; c'est toujours de l'indignation, des ministres traînant des états à la remorque, de l'absolutisme, du despotisme, des monstres à face humaine. Eh ! bon Dieu, où veut-on nous conduire avec ce langage forcené, étranger à toute civilisation ? Et n'allez pas dire que ce ne sont que des mots; oui, des mots, mais des mots qui font les idées du grand nombre, incapable d'y voir autre chose que ce qu'ils portent avec eux... Des mots; oui, quand le démon de 1793 eut infecté Paris et la langue de son souffle empesté, quel langage parlait-on alors, et n'est-il rien resté de cette contagion ? La langue qui nous a placés à la tête du monde littéraire et civilisé, dans ce temps a aussi son choléra, si je puis m'exprimer ainsi. La qualité des écrits est en raison inverse de la quantité; on dirait de l'ouvrage à prix fait, et d'ouvriers attentifs au salaire, et fort indifférents à l'ouvrage. Voyez chez les Romains, depuis Auguste jusqu'à Augustule, la langue ne suit-elle pas l'affaiblissement des esprits et des mœurs ? Les Grecs du Bas-Empire parlaient-ils la langue de Périclès et de Démosthènes, et, tant à Rome qu'à Constantinople, les temples chrétiens ne devinrent-ils pas les refuges de l'éloquence et du goût, exilés du reste de la société de ce temps ? Cette invasion de la barbarie de la langue est grave et plus formidable qu'on ne le pense; elle scinde la nation; les classes fidèles aux bonnes traditions s'éloignent des lieux infectés par cette corruption, ne pouvant pas se reconnaître à un langage prosaïque par leurs traditions, par leur éducation, par leurs habitudes. Il y a dans la langue un feu sacré qui a ses autels et ses prêtres, que l'on conserve avec soin, et que l'on n'échange pas contre l'âpre langage des places publiques et des mauvaises manières. C'est donc rendre service à la société en général, et à la nôtre en particulier, que d'élever des réclamations contre des vices qui tendent à nous transformer d'une manière dans laquelle, sous tous les rapports, il y a beaucoup à perdre.

DE PRADT.

UN OFFICIER DE POLICE DE LONDRES.

Un officier de police, nommé John Townsend, qui n'avait pas moins de célébrité à Londres que Vidocq à Paris, est mort le mois dernier. Il était doué d'une pénétration et d'une sagacité peu commune; un jour de réception à la cour, un noble duc s'aperçut que la décoration de l'ordre de la Jarretière était disparue de sa poitrine; on appela sur-le-champ Townsend qui, dans ces sortes de circonstances, était toujours au palais de St-James. Instruit du vol qu'on venait de commettre, celui-ci s'établit au bas de l'escalier par où tout le monde devait se retirer. Il vit bientôt passer devant lui un individu qu'il soupçonnait fort de n'avoir pas ses entrées à la cour; mais le costume qu'on porte les jours de réception imprime un tel changement à la tournure et à la physionomie, qu'il craignit de se tromper. Malgré son indécision, il fit quelque pas vers cet individu, fixa ses yeux sur son visage, et il finit par reconnaître en lui un vieux voleur dont on recherchait les traces. Townsend fit à l'instant fouiller cet homme, et l'on trouva sur lui la décoration qui venait d'être volée.

En 1789, Townsend fut choisi en sa qualité d'officier de police pour surveiller le premier détachement de condamnés qui fut transporté à Botany-Bey, et depuis qu'un certain Margaret Nicholson eut tenté d'assassiner Georges III, il fut chargé d'accompagner la cour en tous lieux. Townsend avait aussi coutume d'assister au lever du roi et à toutes les réceptions de la cour.

Townsend était de la vieille école, il disait en parlant de Georges IV: « Que Dieu ait son âme, c'était là un vrai roi ! à peine si deux ou trois personnes pouvaient l'approcher; mais le nouveau roi, continuait-il en parlant de Guillaume IV, ce n'est pas même la moitié d'un roi, tout le monde peut le voir et lui parler. »

Townsend avait le plus profond respect pour l'aristocratie et il s'affligeait quand il voyait un homme opulent mais sans nom, rivaliser avec la noblesse; il disait souvent à ses amis en parlant de l'opéra: « Ah ! j'ai vu à l'opéra autrefois, il était digne alors d'être appelé le théâtre du roi; car la noblesse seule avait des loges; mais aujourd'hui vous voyez une duchesse à côté d'une marchande de fromage. » Il racontait qu'il y

avait jadis de très-beaux bals masqués où se rendait le roi (il n'était alors que le prince de Galles), et comme il avait coutume d'y faire ce qu'on appelle des folies de jeune homme, je m'approchais de lui au moment où il entra dans le bal et je lui conseillais de me confier 50 à 60 guinées; il me les remettait dans les mains, en me disant: « mais Townsend, vous devez bien me permettre de dépenser quelque chose. » Je lui remis alors 5 ou 6 guinées et je mettais le reste ainsi que sa montre dans ma poche où les voleurs ne seraient pas venus la chercher.

Il y a quelques années, Townsend rencontra dans le parc de St-James le roi actuel, qui était alors duc de Clarence: d'où venez vous ainsi, lui dit le prince ? Je viens, répondit Townsend, de chez votre royal frère, le duc d'York, qui m'a donné un des meilleurs verres de vin que j'aie bus de ma vie: Eh bien, Townsend, venez me voir aussi et je vous promets de vous donner d'aussi bon vin que celui de mon frère. Ah, répondit Townsend, ce n'est pas tout, votre royal frère a sonné son sonnelier et il lui a ordonné de m'apporter deux bouteilles de ce vin qu'il m'a prié d'offrir à Mistriss Townsend, et les voilà.

Le duc d'York témoigna dans tous les temps beaucoup de bienveillance à Townsend; le prince, sous le prétexte de juger, par ses yeux, de la corruption, l'accompagnait souvent: ils allaient tous deux cachés, sous un déguisement, dans des maisons publiques et dans des lieux de débauche qui étaient de véritables repaires de vagabonds et de filous.

Quelqu'un demandait à Townsend pourquoi il ne publiait pas ses mémoires. Il meserait sans doute facile, répondit-il, de tirer quelques guinées de la poche d'un libraire, mais je dois vous dire que j'ai obtenu une bonne place pour mon fils, et une autre pour mon neveu; je serais donc un sot d'abattre le mur que j'ai élevé de mes propres mains. Si je publiais mes mémoires, j'offenserais nécessairement des personnes qui se sont montrées bienveillantes pour moi, et John Townsend n'est pas homme à mettre au grand jour les sottises de ceux qui l'ont obligé.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 23 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza.	20 00	23 50	77 75	77 50	9 75	10 25
OEillette.	25 00	26 00	100 00	00 00	9 00	9 50
Id. bon goût.	" "	" "	112 50	00 00	" "	00 00
Lin.	18 00	18 50	78 00	00 00	14 75	15 50
Caméline.	20 00	00 00	00 00	00 00	10 00	00 00
Chanvre.	13 00	14 00	00 00	00 00	9 50	9 75
Huile épurée pour quinquets.			00 00	00 00		
Idem " " réverbères.			00 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 25 août.

Emprunt de 12 millions	98 3/4 A	Emprunt romain	79 1/4 P
" de 10 millions	99 A	Lots	373 P
" Rotschild	75 A	Napolitains	76 1/8 A
Autriche métalliques	89	Guebhard	79 1/2
Lots de Pologne	99 P	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-renten)	84 1/2, 85	" " à Amsterdam	50 7/8 à 51 1/8 A

PARIS, 24 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 85 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 83 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 15. — Act. de la banque, 1655 00. — Certificat Falconnet, 80 80. — Cortès d'Espagne, 12 1/4. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 7/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 3/8. — Emprunt d'Haiti, 200 00. — Emprunt belge, 76 3/4. — Emprunt romain, 80 1/4.

AMSTERDAM, 24 août.

Dette active 43 3/4. Billets de change 16 3/4. Synd. d'amortissement 73 1/4. Rente perp. d'Amsterdam 50 15/16. Métalliques 85.

LONDRES, 23 août.

Consolidés, 87 7/8.

VIENNE, 17 août.

Métalliques. — 88 0/20. Act. de la banque 1147 1/2.

MARCHÉ DE NAMUR, du 25 août.

Froment, la rasière	9 75 70
Seigle, idem	6 00 86
Avoine, idem	3 03 96
Pommes de terre.	1 47 85
Beurre (liv. des P.-B.).	0 66 47

ANNONCES

1878. A vendre, à des conditions très-avantageuses, trois fermes situées à la Henotie, commune d'Andrimont, district de Verviers.

Ces propriétés sont d'origine patrimoniale, libres de charge, et contiguës.

S'adresser, pour le détail, les conditions et le prix, à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, N^o 537.

On peut s'adresser aux mêmes notaires pour plusieurs capitaux à placer à intérêt, et entre autres un capital de 25,000 florins.

1879. Dix mille florins à placer à intérêt.

S'adresser au bureau central de bienfaisance de Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.